

On objecte aux témoignages des derniers papes, qu'ils ne sont pas rendus dans les mêmes termes que ceux de leurs devanciers. Ceux-ci se contentent de parler d'un sanctuaire de la Bienheureuse Vierge à Lorette, où il s'opère de grandes merveilles, et fréquenté par une multitude de pèlerins. Il n'est question d'abord ni de la maison de la Bienheureuse Vierge Marie, ni de sa translation mystérieuse par les anges, soit en Illyrie ou Sclavonie, soit dans le Picenum, dans le bois de Lorette. Passé le milieu du XVI^e siècle, quand la légende est accréditée dans les esprits, ils la font leur et la consacrent dans des documents officiels, qui, pour être plus explicites, n'en prouvent pas davantage l'authenticité.

Il est facile de répondre que dans ce cas de la tradition de Lorette, les papes étaient les seuls juges autorisés à prononcer sur l'authenticité de la translation, sur le fait surnaturel lui-même et sur les preuves qu'en apportaient la tradition et la piété catholique. S'ils n'ont pas pris la peine pendant les premiers siècles de prononcer un jugement solennel, avec preuves à l'appui, en faveur de l'authenticité de la translation miraculeuse de la *Santa Casa*, c'est que ce jugement n'a pas été requis par personne, qu'il n'a pas été nécessaire pour entretenir et développer la dévotion des fidèles au pieux sanctuaire, et que, avant les premières objections soulevées par la critique protestante au seizième siècle, personne n'avait mis sérieusement en doute l'authenticité de la sainte maison de Lorette. Il suffit aux papes jusqu'à la fin du quinzième siècle d'encourager la dévotion au pieux sanctuaire et d'en donner eux-mêmes l'exemple. C'est à partir de la fin du quinzième siècle—exactement 1470—, qu'ils commencent à mentionner dans leurs documents officiels la tradition de la translation de la sainte maison à Lorette, parce qu'ils veulent accorder au pieux sanctuaire des faveurs spirituelles extraordinaires, dont cette pieuse et authentique tradition est la raison.

On remarquera que dans les documents officiels émanés du Saint-Siège, à partir du commencement du siècle suivant et concernant le sanctuaire de Lorette, les papes, sans rien définir, puisqu'il n'y a pas ici matière à définition, affirment nettement que c'est non une légende ou une pieuse croyance seulement, mais aussi la tradition, que la maison vénérée à Lorette est celle où la Bienheureuse Vierge Marie est née, a été élevée, où elle a conçu le Verbe fait chair et l'a nourri de